

AGRÉMENT D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS BÉNÉVOLES À L'ÉCOLE en EPS

Activité vélo

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles d'encadrement les adultes qui se portent volontaires pour participer aux sessions d'agrément, nous vous demandons :

- D'inscrire dès que possible, auprès du CPC EPS de votre circonscription, la liste des bénévoles que vous avez sollicités.
- De leur faire parvenir les documents ci-joints préalablement remplis :
 1. Convocation avec horaires (prévoir 1h pour la visio et 2h pour la pratique) et lieu de l'agrément, tenue et matériel à prévoir.
 2. Demande d'agrément (Formulaire B1) remplie et signée avec le nom de leur assurance Responsabilité Civile.

Toute personne non inscrite au préalable ne pourra pas participer à l'agrément.

Vous trouverez ci-dessous le modèle de convocation (page 2) et le formulaire d'agrément B1 (page 3)

Vous voudrez bien insister auprès des parents de la nécessité de respecter les horaires et d'être présents toute la durée de la session (et sans enfant).

Les dates des sessions vous seront précisées à la rentrée de chaque année scolaire par votre CPC EPS et sont consultables toute l'année [en cliquant ici](#) (des changements de date peuvent apparaître en cours d'année).

À l'issue de chaque session, vous recevrez la liste des personnes agréées dans l'activité. Vous voudrez bien en informer les personnes concernées.

Rappel :

L'agrément est valable 5 ans.

Au bout de ces 5 ans, une personne ayant régulièrement encadré l'activité, pourra demander de renouveler son agrément sans avoir à repasser la session. Il devra pour cela en faire la demande (formulaire B1 « demande de renouvellement »). Vous adresserez cette demande au CPC EPS.

Les attendus pour obtenir l'agrément

L'intervenant extérieur bénévole devra être capable, à la fin de la session, de :

- S'équiper d'un casque.
- Vérifier son vélo : hauteur de selle, équipement de sécurité (freins, blocage des roues, ...)
- Remonter une file de cyclistes.
- Gérer un groupe sur un trajet comportant quelques difficultés.
- Être capable de parcourir une distance minimum de 10 kilomètres.

ACTIVITÉ VELO

CONVOCAION SESSION AGRÉMENT VÉLO

Madame, Monsieur,

Vous avez répondu favorablement à la demande des enseignants pour aider à l'encadrement des séances de vélo à l'école.

Pour ce faire, en application de la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017, vous devez obtenir l'agrément de la Directrice Académique des Services de L'Éducation Nationale. Vous êtes donc invité(e) à participer à la session d'agrément qui se déroulera :

Vous êtes donc invité(e) à participer à la session d'agrément qui se déroulera en deux temps

⇒ un temps d'information théorique (**en visio**) : Comment gérer un groupe d'élèves à vélo ?

⇒ un temps d'évaluation de vos compétences en :

- en gérant sur route un groupe de cyclistes
- en parcourant environ 10Km

Partie Théorique (en visio)	Partie pratique
Date :	Date :
Horaires : de..... à	Horaires : de..... à
	Lieu :

Vous voudrez bien vous présenter à cette session et vous munir :

- ⇒ de la demande d'agrément ci-jointe préalablement remplie soigneusement et en majuscules.
- ⇒ d'une tenue adaptée à l'activité (tenue de sport)
- ⇒ d'un casque
- ⇒ d'un vélo en état de marche.

Vous devez vous présenter sans votre enfant.

Cette session comprendra un temps d'information théorique (visio), un temps de formation pratique aux techniques sécuritaires et un temps d'évaluation de vos compétences.

La participation à l'ensemble de la session (théorie + pratique) est obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Mr - Mme :
Directeur de l'école :

Signature :

